



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire de Droit Privé

LDP

sous tutelle des
établissements et organismes :

Nouvelle Université de Montpellier



Janvier 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Serge GUINCHARD, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Laboratoire de Droit Privé
Acronyme de l'unité :	LDP
Label demandé :	EA
N° actuel :	707
Nom des directeurs (2013-2014) :	M. Christophe ALBIGES et M ^{me} Christine HUGON
Nom des porteurs de projet (2015-2019) :	M. Christophe ALBIGES et M ^{me} Christine HUGON

Membres du comité d'experts

Président :	M. Serge GUINCHARD, Université Paris 2
Experts :	M. Tristan AZZI, Université Paris Descartes (représentant du CNU)
	M. René De QUENAUDON, Université de Strasbourg
	M ^{me} Stéphanie PORCHY, Université Lyon 3
	M. François SAINT-BONNET, Université Paris 2

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGE, Université Montpellier 1
M^{me} Solange BECQUE-ICKOWICZ (directrice de l'École Doctorale n° 461
"Droit et Science Politique")
M. Jacques MERCIER, Université Montpellier 1



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Laboratoire de Droit Privé (LDP) est une des unités de recherche en droit de l'Université de Montpellier 1. Aucun élément particulier n'est fourni quant à son historique.

Le laboratoire est localisé dans les bâtiments de la Faculté de droit, 39, rue de l'Université à Montpellier.

Équipe de direction

Le Laboratoire de Droit Privé est co-dirigé par M. Christophe ALBIGES et M^{me} Christine HUGON. Un conseil de laboratoire, présidé par M. Rémy CABRILLAC, et qui regroupe tous les enseignants chercheurs du laboratoire, définit les orientations scientifiques et stratégiques de ce dernier.

Nomenclature AERES

SHS2_1 Droit



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	13
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	11	13

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	45	
Thèses soutenues	20	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	10

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le Laboratoire de Droit Privé est une unité de recherche dynamique, composée d'enseignants-chercheurs pour la plupart d'une très bonne renommée scientifique. Ses publications individuelles et son rayonnement apparaissent d'un très bon niveau. Cette image positive pourrait être renforcée en donnant une dimension plus collective à la recherche, sous forme notamment de participation à des contrats de recherche liés à des appels à projets nationaux ou internationaux.

Globalement, la qualité de l'unité paraît donc davantage liée à la notoriété et l'activité individuelle de ses membres qu'à une réelle politique commune de laboratoire dont le rôle devrait donc être renforcé.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts de l'unité tiennent à plusieurs facteurs :

- notoriété et rayonnement scientifique des membres qui le composent ;
- politique active de publications individuelles ;
- effort pour renforcer les interactions avec le milieu social et économique et avec les universités étrangères ;
- équipe soudée autour de ses deux co-directeurs.

Points faibles et risques liés au contexte

Certains points faibles doivent toutefois être soulignés :

- dimension encore trop individuelle de la recherche ;
- absence de tout contrat de recherche ni au titre du présent contrat, ni au titre du projet ;
- liens avec le monde socio-professionnel à structurer davantage;
- association des doctorants à la vie du laboratoire à améliorer ;
- relations avec les autres unités de recherche de la faculté à envisager ;
- stratégie à approfondir pour le prochain contrat, nonobstant un projet scientifique fort.

Recommandations

Il serait souhaitable de :

- renforcer la politique du laboratoire pour que celui-ci s'affirme plus nettement en tant que tel et non en tant que réunion de chercheurs individuels de grande notoriété ;
- répondre à des appels à projet ;
- renforcer de la stratégie du laboratoire pour la rendre plus visible vis-à-vis de l'extérieur.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production et la qualité scientifique apparaissent de très bon niveau, ainsi qu'en attestent la liste et la quantité des publications mentionnées. Sur la période considérée, les membres du laboratoire ont ainsi été à l'initiative de nombreux ouvrages (26) ou ont participé à des ouvrages collectifs (32). Les membres du laboratoire ont également, pour la très grande majorité d'entre eux, une activité doctrinale individuelle soutenue puisque 167 chroniques ont été publiées, ainsi que 180 notes de jurisprudence. Certains membres du laboratoire ont une grande notoriété scientifique nationale voire internationale dans leur domaine de spécialité. D'un point de vue plus collectif, le Laboratoire de Droit Privé est également, en tant que tel, titulaire d'une chronique de droit civil des affaires à la Gazette du Palais à laquelle participe, depuis 2012, la plupart des membres de l'Unité.

Malgré des efforts réels opérés depuis le précédent contrat, l'aspect collectif de la recherche pourrait être renforcé, car en dehors de la chronique de droit civil des affaires mentionnée ci-dessus, la qualité de la production scientifique de l'unité reste essentiellement liée aux travaux individuels des chercheurs plutôt qu'à de réelles recherches communes. La soumission à des appels d'offres devrait ainsi être envisagée.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement et l'attractivité académiques de l'unité apparaissent globalement très satisfaisants.

Il convient tout particulièrement de relever que le laboratoire de droit privé est membre du Laboratoire d'excellence « Entreprendre » au sein de l'Université Montpellier 1 et dispose dans ce cadre d'une chaire de prévention et de traitement des difficultés des entreprises, co-dirigée par deux membres du laboratoire. Il participe également au programme « observation nationale du chercheur créateur d'entreprise » de ce laboratoire d'excellence.

Le LDP a également organisé, sur la période concernée, de nombreuses manifestations scientifiques (onze colloques et vingt-six conférences). Parmi les réalisations plus particulièrement mises en avant par le LDP, on notera ainsi que celui-ci a mis en place deux cycles de conférences thématiques l'un sur l'immeuble, l'autre sur l'avenir du modèle juridique français, qui ont donné lieu à des publications et a organisé une journée en hommage à Pierre Catala.

Au niveau international, des coopérations, dont la nature et l'intensité ne sont toutefois pas toujours clairement précisées, ont été mises en place avec diverses universités (Russie, Espagne, Chili, Liban). Des professeurs étrangers ont participé aux conférences organisées par le laboratoire et, inversement, certains membres du laboratoire sont régulièrement invités à l'étranger dans des colloques internationaux, ce qui démontre la notoriété dont jouissent certains des enseignants-chercheurs de l'unité.

Enfin, les membres du laboratoire participent régulièrement à des expertises, notamment gouvernementales, au niveau national ou international pour l'un d'entre eux.

La notoriété scientifique de la très grande majorité des membres du laboratoire paraît donc réelle, essentiellement liée à l'activité individuelle des membres de l'unité. On notera que ce rayonnement international et individuel fort n'a toutefois pas encore produit tous ses effets collectifs.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le Laboratoire de Droit Privé a renforcé, durant le présent contrat, ses liens avec l'environnement social, économique et culturel au gré des projets de colloques et de publications à l'instar du thème de l'immeuble et, à venir, de celui sur les garanties. Ces liens semblent toutefois pour l'essentiel concerner individuellement certains membres de l'unité qui interviennent au sein d'organismes professionnels, essentiellement dans le cadre de l'enseignement. Le rapport d'activité mentionne également, au titre de cette collaboration, l'accueil au sein du laboratoire, d'un professeur associé, conseiller à la Cour d'Appel de Montpellier. L'existence de réels partenariats structurés avec le monde professionnel n'est pas très clairement mise en avant dans le rapport. Un partenariat a certes été noué avec le notariat avec la création d'une licence professionnelle « métiers du notariat », et

l'organisation de colloques, dont notamment trois sur le thème de l'immeuble. Mais au-delà, le rapport fait à plusieurs reprises état de « liens privilégiés » avec divers professionnels du droit, dont la nature reste incertaine. Ces liens pourraient donc être institutionnalisés davantage.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La gouvernance du laboratoire est assurée par deux co-directeurs qui en assurent la gestion quotidienne alors qu'un conseil de laboratoire, regroupant tous les enseignants-chercheurs, et qui se réunit au moins une fois par an, définit les orientations scientifiques et stratégiques globales. Les doctorants rattachés au laboratoire ne participent pas à cette instance, au moins par l'intermédiaire d'un représentant, ce qui peut être regretté.

Le rapport fait état, compte tenu de la taille de l'équipe, d'une gestion « consensuelle ». Les chercheurs apparaissent en effet soudés autour d'une équipe de direction à l'écoute de chacun et de ses projets, pour les valoriser.

Pour la période écoulée, la politique scientifique du laboratoire a été centrée autour de deux idées : le soutien à la recherche individuelle, et le développement de recherches collectives autour de thèmes transversaux.

En ce qui concerne la recherche individuelle, celle-ci, ainsi que cela a été précédemment souligné, paraît très active.

L'aspect collectif de la recherche apparaît en revanche plus modeste. Pour le présent contrat, un axe transversal a été retenu : celui de l'immeuble, qui a donné lieu à une série de conférences de professeurs extérieurs à l'équipe, et à l'organisation de plusieurs colloques. Si l'on doit saluer le réel effort opéré pour animer de manière effective cet axe transversal, l'aspect collectif de la recherche le concernant peut, en revanche, susciter l'interrogation puisque les réalisations qui y sont rattachées relèvent plus d'une addition de communications individuelles que d'une réelle recherche commune. Par ailleurs, et bien que le rapport ne le mentionne pas clairement comme un axe commun, l'attribution au laboratoire d'une chronique de droit civil des affaires à laquelle participent cette fois la plupart des membres du laboratoire peut sans doute être rattachée à la recherche collective menée par ce dernier. On peut toutefois s'interroger, concernant cette dernière réalisation, sur les recoupements des activités du Laboratoire de Droit Privé avec celles du centre de droit de l'entreprise (CDE) existant par ailleurs au sein de l'Université. Plus largement, on remarquera d'ailleurs que certains membres du laboratoire déploient l'essentiel de leurs activités en droit des affaires, ce qui induit des interrogations sur le périmètre du LDP par rapport à celui du centre de droit de l'entreprise.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le Laboratoire de Droit Privé est l'unité de rattachement de plusieurs masters 2 : un master recherche droit privé fondamental, et trois masters professionnels (notariat, immobilier, contentieux). Les membres du laboratoire participent activement à ces masters dans le cadre d'enseignements ou de directions de mémoires.

Concernant les doctorants rattachés au LDP, le laboratoire fait preuve d'une forte implication dans la préparation de ceux-ci aux sélections des doctorants contractuels et dans le suivi des thèses soutenues (création d'un comité de suivi). L'accompagnement des doctorants est réel, en partenariat avec l'École Doctorale Droit et Science Politique (ED 461) dans laquelle le Laboratoire de Droit Privé est par ailleurs fortement impliqué. On regrettera toutefois qu'une salle affectée aux doctorants n'existe pas au sein du laboratoire.

Vingt thèses ont été soutenues durant le contrat en cours, mais le rapport ne fournit que peu d'informations sur leur durée ou leur financement. Le rapport évoque l'existence de contrats doctoraux ou de postes d'ATER, au nombre de 13, dont 6 actuellement en cours.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet pour les cinq années à venir est très peu détaillé. Il est indiqué que le laboratoire souhaite poursuivre les actions déjà entreprises en les renforçant notamment en ce qui concerne les liens avec les professionnels du droit et les relations internationales. Les moyens de ces actions ne sont pas détaillés.



Deux thèmes transversaux ont été retenus : « l'immeuble dans le futur », qui constitue le prolongement du thème de recherche retenu dans le précédent contrat ; « les garanties en droit privé », problématique qui marque un élargissement appréciable des thèmes de recherche communs.

Au-delà de sa brièveté, deux observations semblent pouvoir être faites concernant ce projet. La première tient au fait qu'on ne peut que vivement encourager le Laboratoire de Droit Privé à accentuer l'aspect collectif de la recherche. Il serait ainsi souhaitable que celle-ci, au-delà de l'organisation de cycles de conférences ou de colloques, puisse se matérialiser par des projets de recherche soutenus par des financements extérieurs. De plus, les relations avec les autres laboratoires de droit privé de la Faculté de droit de Montpellier devraient être approfondies, notamment dans la perspective d'une fusion des Universités Montpellier 1 et 2.



4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite

Début : Jeudi 23 janvier 2014 à 8h30
Fin : Vendredi 24 janvier 2014 à 17h30

Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit, Université de Montpellier 1
Adresse : 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier

Locaux spécifiques visités :

Locaux du Laboratoire de droit privé

Déroulement ou programme de visite

Les rencontres ayant trait à l'EDSM ont fait partie des visites de plusieurs unités de recherche effectuées par les comités d'experts présidés par M. Serge GUINCHARD les 23 et 24 janvier 2014.

Jeudi 23 janvier

08h30-09h00 : réunion à huis clos du comité d'experts (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)
09h00-09h30 : rencontre avec M^{me} la directrice de l'École Doctorale, M^{me} Solange BECQUE-ICKOWICZ
09h30-11h30 : rencontre avec les membres du Laboratoire de Droit Privé. Présentation de l'équipe par ses deux co-directeurs. Echanges du comité d'experts avec eux et différents membres de l'équipe.
11h30-12h00 : rencontre avec les doctorants rattachés au Laboratoire de Droit Privé
12h00-12h30 : réunion à huis clos du comité d'experts

Vendredi 24 janvier

08h15-08h45 : Rencontre avec la tutelle



5 • Observations générales des tutelles



Montpellier, le jeudi 20 mars 2013

Objet : Réponse des Codirecteurs du *Laboratoire de droit privé* (EA 707) de portée générale, relative au rapport d'évaluation établi par le Comité d'experts de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation du Laboratoire de droit privé en date du 23 janvier 2014, nous souhaitons apporter les précisions suivantes.

En ce qui concerne tout d'abord les éléments de fond, nous prenons bonne note des différentes appréciations positives portées, relatives au rayonnement scientifique des membres, à l'activité de recherche soutenue et à la qualité de l'ensemble de ses membres, aux liens étroits existant avec le milieu social comme les universités étrangères. Nous recevons aussi avec la plus grande attention les remarques concernant la direction de l'équipe, ainsi que les efforts à porter en matière de dimension collective de la recherche.

S'agissant de cette approche collective de la recherche, en dépit de la remarque formulée à plusieurs reprises, selon laquelle celle-ci n'est que modeste voire insuffisante, nous regrettons particulièrement que les efforts réalisés dans ce domaine, sous des formes il est vrai traditionnelles (en particulier organisations de colloques et de conférences impliquant des membres du Laboratoire, et systématiquement publiés, ou encore publications corédigées) n'aient pas été pris davantage en considération.

En ce qui concerne la recherche de financements extérieurs, il est exact que les membres du Laboratoire ne participent effectivement pas à des appels d'offre de l'ANR ou du GIP Justice notamment. Les raisons tiennent tout d'abord à l'absence de moyens matériels et humains pour développer la recherche de participation à de tels projets. Les appels d'offres portent ensuite sur des sujets qui correspondent rarement aux thématiques sur lesquelles travaillent les membres du Laboratoire. Il convient toutefois de relever que le Laboratoire de

droit privé fait partie des centres de recherche qui participent activement au Labex *Entreprendre*, lui-même justement soumis aux exigences de l'ANR.

Quant à la présentation générale du projet, il est certes relevé dans le rapport sa brièveté, en particulier l'absence de détails sur les moyens mis en œuvre. Nous tenons à préciser qu'il nous avait été demandé un nombre de pages limité pour la présentation du Dossier d'évaluation (10 pages environ). Ce dernier était déjà composé de douze pages, nous avons été tenus de réduire la présentation du projet à une seule page.

Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Christophe Albiges

Handwritten signature of Christophe Albiges in black ink, featuring a stylized 'C' and 'A'.

Christine Hugon

Handwritten signature of Christine Hugon in black ink, featuring a stylized 'C' and 'H'.